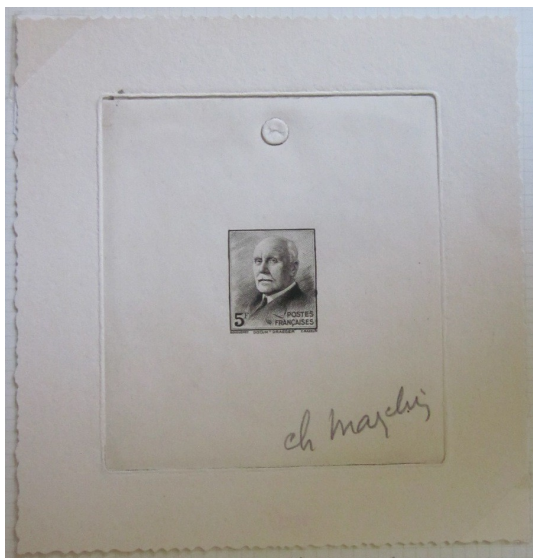


Voici maintenant une épreuve de couleur, une épreuve d'atelier avec ses perforations caractéristiques de contrôle du papier. Cependant, cette épreuve est vraisemblablement fausse comme nous le verrons dans quelques instants. Cette épreuve est réalisée à partir d'un poinçon secondaire, de dimensions plus petites que celle du poinçon original. Nous avons une petite cuvette (31 x 48 mm) et les perforations de contrôle se trouvent à 28 mm du bas de la cuvette. La couleur de cette épreuve est vert-bleu, la couleur adoptée. Le code couleur spécifique de la couleur et du fabricant, généralement indiqué au crayon en bas à droite de l'épreuve, a été gommé par un ancien détenteur de cette épreuve... (1300 pour les verts), peut-être intentionnellement pour accréditer la véracité de cette épreuve.



Ici, nous avons une épreuve d'artiste en brun-noir, signée Ch Mazelin, avec une grande cuvette (voir le paragraphe ci-dessus). L'intérêt de cette épreuve réside dans le petit disque en relief que l'on observe en haut et au centre de la cuvette. Cette excroissance circulaire de 5 mm de diamètre est due au trou de perçage du poinçon original, trou permettant de manipuler ce poinçon à l'aide d'outils spécifiques au moment de la trempe. Bien sûr, on ne peut rien affirmer quant à l'antériorité ou la postériorité de cette épreuve par rapport à la trempe. En général ce type d'épreuve est réalisé post-trempe afin de vérifier que le poinçon n'a pas été endommagé lors de cette opération, épreuve sur un papier plus fin qu'ici et comportant les perforations de l'atelier.

Cependant, le poinçon trempé pouvait être remis au graveur afin que celui-ci puisse en tirer des épreuves. Une note du 28 mai 1956 met fin à cette situation.



Voici maintenant une épreuve de luxe collective qui reprend trois timbres en taille-douce, les numéros 522, 523 et 524 chez Yvert & Tellier. Les deux premiers, de 4 francs et 4 francs 50, dénommés type Hourriez mais qui auraient dû se nommer type Lemagny, le nom du dessinateur et non celui du graveur en typographie, donc ces deux timbres ont été dessinés par Paul-Pierre Lemagny et gravés en taille-douce par Pierre Gandon (*pour information*). Il est à remarquer que la cuvette des timbres sur cette épreuve de luxe collective est de 31 x 35 mm alors que cette cuvette est de 31 x 48 mm sur les épreuves de luxe à l'unité, ce qui implique l'utilisation d'un nouveau poinçon secondaire pour ce type d'épreuve.